



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 27 avril 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 03 mai 2021
Délibération 2021-12

Le trois mai deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mounir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU

Procurations : Norbert COLLIAT donne procuration à Sophie BEKKAL, Murielle MARSEILLE donne procuration à Stéphanie COLPIN, Nawel BEGHIDJA donne procuration à Virginie LOPEZ.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Frédéric ANDRIEU, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : FINANCES – Subvention de la Région via le Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC), avec le plan de financement final, et formalisant les points identifiés dans la partie « conditions nécessaire à remplir pour solliciter la subvention ».

La ville souhaite entreprendre des travaux pour améliorer le confort phonique et thermique de l'hôtel de ville, de la médiathèque et ses bureaux pour les usagers et réduire la facture énergétique, ces équipements étant les plus énergivores des bâtiments communaux.

La ville de Saint-Martin-le-Vinoux a déposé auprès du PNRC une demande de financement LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) dans le cadre du Programme de Développement Rural Rhone Alpes 2014-2020 FEADER (Fond Européen pour l'Agriculture et le développement rural), pour l'audit énergétique, selon le plan de financement suivant :

Coût des dépenses HT présentées (l'audit) : 36 800 €
Part FEADER (64%) : 23 552 €
Part cofinancement public (16%) : 5 888 €
Autofinancement public (20%) : 7 360 €

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Acte la demande de subvention LEADER avec le plan de financement tel que détaillé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 04 Mai 2021

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,



Sylvain LAVAL.